

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

N° M21- 042208

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3711 Société : RAM 112964
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Hammou Abdellouahed
 Date de naissance : 21.04.1951
 Adresse : Résidence M Nanar Imm. 9 App 6
Av. Bn. An ZARANE El JAHDA
 Tél. : 0661 23 84 70 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. BOURECHI MOSTAFA
44, Rue Tunisie, 6ème étage El Jadida
Tél: 05 29 37 55 02 - INPE: 02 076609 INPE: 021076609
 Date de consultation : 31/03/2022
 Nom et prénom du malade : Hammou ABdelouahed Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Binch enhou - w l + ostrose
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : EL JADIDA Le : 31/03/2022

Signature de l'adhérent(e) : Hammou

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/03 2022	C2	-	200,00 Dr. BOURCHIR MOSTAFA 44, Rue Tunisie 1er étage El Jadida Tél: 05 29 37 55 02 - M: 021076609	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie J.ahidi Dr. Alaa J.ahidi N° 23 35 26 10	31/03/2022	78,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

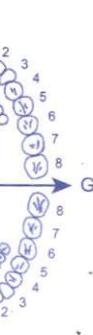
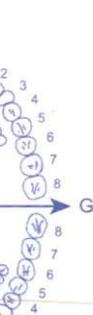
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Spécialité :

- *Maladies et Chirurgie du Nez-Oreille-Gorge*
- *Maladies et Chirurgie de la face et des maxillaires*
- *Maladies et Chirurgie du cou (goitre...)*
- *Exploration et Chirurgie Endoscopique du Nez*



اختصاصي في :

- أمراض وجراحة الأنف، الأنف والحنجرة
- أمراض وجراحة الوجه والفك والعنق.
- تشخيص الدوخة، القسم، التشخيص وقياسات السمع.
- الفحص والجراحة بالمنظار للأذن، الجيوب الأنفية، الأنف والحنجرة
- حساسية الأنف والحنجرة
- جراحة الغدة الدرقية (كواثر...)



ardité et Ronchopathie

Jadida, le

31 MARS 2022

الجديدة، في

20,20

date de vente : 2022/03/31

Hammam Abdel malek

Otipax
20,20

20,20 484 x 5

Boctol 200
57,90

الدكتور بورشيش مصطفى
أمراض وجراحة الأنف، الأنف، الحنجرة (كواثر)
زنقة تونس الطابق 1 - الجديدة
الهاتف: 05 23 37 55 02

Pharmacie Jahidi
Dr: Maria Jahidi
Angle Nahj Al Rif
Tél: 05 23 35 26 70

LOT: 5097
PER: 12/23
PPV: 57,90 DH